

MARCHE PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE

**Acte d’Engagement**

**Consultation n°2025-004**

Travaux d’amélioration de la performance énergétique, exploitation et maintenance des installations techniques du Centre Hospitalier de Cornouaille –

Centre hospitalier de Cornouaille

Acte d’Engagement

Marché soumis aux articles suivants du Code de la Commande Publique :

* Type de Marché Public :
  + L1111-5 – Marché de travaux et de services ;
* Choix de la procédure de passation :
  + L2124-1 – Marchés passés selon une procédure formalisée ;
  + L2124-2 – Appel d'offres ;
  + R2124-1 – Marchés passés selon une procédure formalisée ;
  + R2124-2 – Appel d'offres ;
* Avis de marché :
  + R2131-16 à R2131-17 – Avis de marché pour les marchés passés selon une procédure formalisée ;
* Règles applicables aux procédures de passation et aux techniques d'achat :
  + R2161-2 à R2161-5 – Appel d'offres ouvert ;
* CCAG :
  + Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux ;
  + Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services.

Table des matières

[1 Identification 4](#_Toc189691984)

[1.1 Identification du pouvoir adjudicateur 4](#_Toc189691985)

[1.2 Identification de l’Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) 4](#_Toc189691986)

[1.3 Identification du contractant 4](#_Toc189691987)

[2.1 Objet du marché 5](#_Toc189691988)

[2.2 Mode de passation 5](#_Toc189691989)

[2.3 Décomposition de la consultation 5](#_Toc189691990)

[2.4 Protection des données personnelles 5](#_Toc189691991)

[3 Durée du marché 5](#_Toc189691992)

[4 Forme du prix et montant de l’offre 7](#_Toc189691993)

[4.1 Unité monétaire 7](#_Toc189691994)

[4.2 Montant de l’offre : 7](#_Toc189691995)

[4.2.1 Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires – sur la durée du marché : Travaux 7](#_Toc189691996)

[4.2.2 Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires – sur la durée du marché : Exploitation 7](#_Toc189691997)

[4.2.3 Définition des coefficients FGB (Frais généraux et bénéfices) d’entreprises pour la fourniture de matériel et la sous-traitance 8](#_Toc189691998)

[4.2.4 Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires – sur la durée du marché : Exploitation et Travaux 9](#_Toc189691999)

[5 Groupement 9](#_Toc189692000)

[6 Sous-traitance 9](#_Toc189692001)

[7 Prestations similaires 9](#_Toc189692002)

[8 Avance et règlement 9](#_Toc189692003)

[8.1 Avance 9](#_Toc189692004)

[8.2 Règlement des comptes 10](#_Toc189692005)

[11 Liste des pièces annexes 13](#_Toc189692006)

# Identification

## Identification du pouvoir adjudicateur

**Centre hospitalier de Cornouaille**

Établissement support - GHT de l’Union Hospitalière de Cornouaille

14 avenue Yves Thépot - BP 1757 - 29107 Quimper cedex

℡ : 02 98 52 63 38 - \_ : 02 98 52 62 10

**Comptable assignataire des paiements : Trésorier Principal de Quimper - Centres Hospitaliers**

## Identification de l’Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Sage Services Energie - Conseil et assistance à maitrise d’ouvrage

Siège social : 174 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine

Bureaux : rue des Fermes Cadot - 27600 Saint-Aubin/Gaillon - Std. 02 32 53 31 10

www.sage-energie.fr

## Identification du contractant

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

JE M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.

J’AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

JE CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d’assurances garantissant les responsabilités qu’ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l’attribution du marché a lieu dans un délai de 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le signataire :

Nom :

Qualité :

s’engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

engage la société ..................................................... sur la base de son offre ;

s'engage en tant que mandataire du groupement solidaire ;

Nom commercial :

Dénomination sociale :

Numéro SIRET :

Adresse :

......................................................................................................................

Adresse siège social (si différente) :

........................................................................................................................................

Courriel :

Téléphone :

Fax :

La définition des membres du groupement et la répartition des prestations, le cas échéant, sont à définir dans l’annexe « Désignation des cotraitants et répartition des prestations » du présent document.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Dispositions générales

## Objet du marché

La présente consultation a pour objet des Travaux d’amélioration de la performance énergétique, exploitation et maintenance des installations techniques du Centre Hospitalier de Cornouaille.

Ces prestations sont définies et précisées dans le CCTP et le CCAP.

## Mode de passation

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l’appel d’offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## Décomposition de la consultation

Sans objet.

## Protection des données personnelles

Le marché comprend le traitement de données à caractère personnel. Par dérogation à l’article 5.2.3 du CCAG, il sera fait application de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) n° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

# Durée du marché

Le présent marché est établi pour une durée de 6 (six) ans à partir du 1er juin 2025.

**Début de prestation :**

L‘exécution des prestations commencera à compter du 1er juin 2025 et s'achèvera dans tous les cas le 31 mai 2030.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Détail | Démarrage | Fin |
| Saison 1 (travaux et exploitation) | 01/06/2025 | 31/05/2026 |
| Saison 2 (exploitation) | 01/06/2026 | 31/05/2027 |
| Saison 3 (exploitation) | 01/06/2027 | 31/05/2028 |
| Saison 4 (exploitation) | 01/06/2028 | 31/05/2029 |
| Saison 5 (exploitation) | 01/06/2029 | 31/05/2030 |
| Saison 6 (exploitation) | 01/06/2030 | 31/05/2031 |

Tous les prix indiqués sont établis sur la base des conditions économiques connues au 1er mars 2025 (mois m0).

# Forme du prix et montant de l’offre

## Unité monétaire

Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

## Montant de l’offre :

Le présent marché est un marché à prix global forfaitaire dont les modalités d’émission sont décrites au sein du cahier des charges administratives particulières (CCAP).

Les dispositions régissant le prix et les modalités de règlement des prestations sont fixées dans le CCAP.

Les prix contractualisés dans le cadre du présent marché sont fixés dans les annexes au présent acte d’engagement.

Les prix sont révisables selon les dispositions fixées par les clauses administratives du marché.

Prix forfaitaires :

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire indiqué ci-dessous et dont la décomposition est annexée au présent acte d’engagement :

### Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires – sur la durée du marché : Travaux

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignation | Montant en euro HT | Montant de la TVA en euro | Montant en euros TTC |
| Travaux d’amélioration de la performance énergétique |  |  |  |

**Montant sur la durée du marché :**

**Prix hors taxes en toutes lettres :** ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… **€ HT**

Prix toutes taxes comprises en toutes lettres : …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………€ TTC

### Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires – sur la durée du marché : Exploitation

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Désignation | Début | Fin | P2 en euro HT | P3 en euro HT | Total en euro HT |
| Période 1 | 01/06/2025 | 31/05/2026 |  |  |  |
| Période 2 | 01/06/2026 | 31/05/2027 |  |  |  |
| Période 3 | 01/06/2027 | 31/05/2028 |  |  |  |
| Période 4 | 01/06/2028 | 31/05/2029 |  |  |  |
| Période 5 | 01/06/2029 | 31/05/2030 |  |  |  |
| Période 6 | 01/06/2030 | 31/05/2031 |  |  |  |
| Montant en euro HT |  |  |  |  |  |
| Montant de la TVA en euro |  |  |  |  |  |
| Montant en euros TTC |  |  |  |  |  |

**Montant sur la durée du marché :**

**Prix hors taxes en toutes lettres :** ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… **€ HT**

Prix toutes taxes comprises en toutes lettres : …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………€ TTC

#### Justificatif des dépenses P3

Définition des prix de la main d’œuvre horaire suivant le tableau ci-après,

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Euro HT** | **Euro TTC** |
| **Ingénieur** |  |  |
| **Technicien / ouvrier** |  |  |
| **Equipe de travaux** |  |  |
| **Intervenant(s) spécialisé(s)** |  |  |

Ces prix sont révisés suivant la formule appliquée pour le P3 et s’entendent mise à disposition sur le chantier (compris déplacement, repas, matériels, etc.).

### Définition des coefficients FGB (Frais généraux et bénéfices) d’entreprises pour la fourniture de matériel et la sous-traitance

Les fournitures de matériel et sous-traitance sont facturées au prix d’achat affecté d’un coefficient d’entreprise de :

Pour les pièces inférieures à 1 500 € HT :

Pour les pièces supérieures à 1 500 € HT :

Le titulaire a l’obligation de joindre les duplicatas des factures de ses fournisseurs et sous-traitants lors de la présentation de ses justificatifs de dépenses.

### Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires – sur la durée du marché : Exploitation et Travaux

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Désignation | Montant en euro HT | Montant de la TVA en euro | Montant en euros TTC |
| Travaux d’amélioration de la performance énergétique |  |  |  |
| Exploitation |  |  |  |
| Total (Global) |  |  |  |

**Montant sur la durée du marché :**

**Prix hors taxes en toutes lettres :** ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… **€ HT**

Prix toutes taxes comprises en toutes lettres : …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………€ TTC

# Groupement

En cas de groupement, quelle que soit sa forme, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant de l'accord-cadre revenant à chacun sont décomposés dans l'annexe ci-jointe.

# Sous-traitance

**Afin de présenter un sous-traitant, le formulaire DC4 peut être fourni à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre soit en cours d'exécution du contrat.**

# Prestations similaires

Les prestations similaires à celles du présent marché pourront être attribuées au même titulaire par un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions prévues à l’article R. 2122-7 du Code de la commande publique.

# Avance et règlement

## Avance

L’avance prévue à l’article 2.3.1 du CCAP est accordée si les conditions réglementaires (dispositions de l’article R.2191-7 et suivants du Code de la Commande Publique) sont réunies, sauf renonciation du titulaire.

En cas de droit au versement d’une avance, le taux de l’avance est fixé à 5% du montant €TTC du montant initial du marché. En cas d’absence de réponse à la demande de perception de l’avance lors de l’établissement de son offre, le titulaire ne percevra pas d’avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur :

|  |  |
| --- | --- |
| **Prestataire unique ou cotraitant 1** (mandataire) : | ❏  Accepte de percevoir l'avance  ❏  Refuse de percevoir l'avance |
| **Cotraitant 2 :** | ❏  Accepte de percevoir l'avance  ❏  Refuse de percevoir l'avance |
| **Cotraitant 3 :** | ❏  Accepte de percevoir l'avance  ❏  Refuse de percevoir l'avance |

* L’attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n’est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l’entreprise refuse de percevoir l’avance.
* L’avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l’article *Avance* du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

## Règlement des comptes

**Références bancaires :**

**Titulaire unique :**

Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : ........ Code guichet : ........... N° de compte : ............................. Clé RIB : ...........

IBAN :

BIC :

 Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : ........ Code guichet : ........... N° de compte : ............................. Clé RIB : ...........

IBAN :

BIC :

 Ouvert au nom de :

Pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : ........ Code guichet : ........... N° de compte : ............................. Clé RIB : ...........

IBAN :

BIC :

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

un compte unique ouvert au nom du mandataire (Joindre un RIB).

un compte unique ouvert au nom des membres du groupement (joindre un RIB).

les comptes de chacun des membres du groupement suivant la répartition définie ci-dessous par mandat administratif établi à l'ordre du titulaire (Joindre les RIB).

**Désignation des cotraitants et répartition des prestations**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation de l'entreprise** | **Prestations concernées** | **Montant HT** | **Taux TVA** | **Montant TTC** |
| Dénomination sociale :  SIRET :  Code APE :  N° TVA intracommunautaire :  Adresse :  Référence compte bancaire : |  |  |  |  |
| Dénomination sociale :  SIRET :  Code APE :  N° TVA intracommunautaire :  Adresse :  Référence compte bancaire : |  |  |  |  |
| Dénomination sociale :  SIRET :  Code APE :  N° TVA intracommunautaire :  Adresse :  Référence compte bancaire : |  |  |  |  |
|  | **TOTAUX** |  |  |  |

Signature du candidat

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du code de la commande publique.

Il est rappelé au candidat que la signature de l’acte d’engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A ........................................................................

Le .......................................................................

*Signature du ou des prestataire(s)*

ACCEPTATION DE L’OFFRE DE BASE

Le présent marché se trouve ainsi conclu aux conditions ci-avant avec la société ci-dessus nommée.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Fait à Quimper Le …………………………………

Le Pouvoir Adjudicateur

# Liste des pièces annexes

* Annexe 1 : DPGF
* Annexe 2 : Plan de renouvellement
* Annexe 3 : Cadre de réponse pour les travaux